



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 29 avril 2024

Délibération n° 2024-068

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/04/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - DIERS de LABARRE Nathalie.

Absents excusés : MM. LAVERGNE Cécile (pouvoir BERNARD-BARTHE Pierre) - VENANT Frédéric - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie

Domaine et patrimoine – Locations

Logement communal – Remboursement partiel d'une caution

Mme le Maire explique à l'assemblée délibérante que les locataires du bien communal situé 5 bis rue Jean MOULIN ont quitté les lieux en décembre dernier.

Ils avaient versé un dépôt de garantie d'un montant de 541 €. Cependant, l'entretien annuel obligatoire de la chaudière gaz n'avait pas été réalisé en 2023 et restait à leur charge.

Aussi, Madame le Maire propose de l'autoriser à rendre le dépôt de garantie diminué de la facture d'entretien correspondante soit :

- **541.00 € - 140.22 € (facture des Ets DELAGE de ROYAN jointe à la présente) = 400.78 €**

Le conseil municipal décide et vote par 9 voix POUR :

- D'autoriser le maire à rendre le dépôt de garantie relatif au logement communal situé 5 bis rue Jean MOULIN tenant compte de la facture d'entretien de la chaudière gaz soit 400.78 €

Publication dématérialisée du 02/05/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240429-2024_068DE
Reçu le 02/05/2024